

P705187



LA MAIN DANS LA MAIN. BUREAU DE DEPOT: 5000 NAMUR. ED- RESP. : ANDREE DEFAUX, RUE PEPIN, 64, 5000 NAMUR. PRIX : 1€. MENSUEL N°330. Février 2016



LUTTES

SOLIDARITES

TRAVAIL



SOMMAIRE

- P.2** *ANDENNE* –
L'AVENIR DES CPAS
Et l'avenir des plus pauvres ?
- P.3** *NAMUR*–
/4 **PLAN WALLON DE LUTTE**
CONTRE LA PAUVRETÉ
Pauvre plan. Echos des caves
- P.5** *NAMUR*–
UN AUTRE MONDE EST POSSIBLE
Visite de l'exposition 2050
- P.6** *NOS DROITS* –
LE CPAS ET LES EXTRAITS DE
COMPTE
Est-ce légal ?
- P.7** *NAMUR* –
HORS CADRE
SOLIDARITE
Réalisons des choses, engageons-nous
- P.8** *FÉDÉRATION* –
AGENDA ET CA SE PASSE
Ici et là on se mobilise

EDITORIAL

GARANTIR UNE SÉCURITÉ D'EXISTENCE POUR TOUS

Du nord au sud du pays, les moyens pour lutter contre la pauvreté s'effilochent au profit des plus riches.

Au nord, les politiques remettent en cause la loi qui régit les CPAS, un des derniers lieux où les plus pauvres peuvent trouver de l'aide.

Au sud et à partir de notre histoire, nous analysons le plan de lutte contre la pauvreté de la Région wallonne lors des réunions caves. Pourquoi et comment pouvons-nous dire que ce que le gouvernement wallon propose ne garantit pas une sécurité d'existence pour tous ?

Ensemble, nous devons faire entendre la voix des sans-voix. De ceux qui n'ont plus le courage de lutter.

Une militante

**Que celui ou celle qui sait lire,
lise et PARTAGE ce JOURNAL
avec celui ou celle qui n'a pas pu apprendre à LIRE**

ANDENNE

L'AVENIR DES CPAS

DEPUIS PLUS DE 6 MOIS, LORS DE NOS RENCONTRES DES CAVES, NOUS RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE AU DÉPART DE NOS EXPÉRIENCES, À « L'AVENIR DES CPAS ». ET L'ENJEU DU CHANGEMENT ANNONCÉ POUR LES PLUS PAUVRES.



Relecture en rencontre Cave du document de travail

Petit tour d'horizon du chemin parcouru et de notre réflexion aujourd'hui.

POURQUOI AVONS-NOUS CHOISI CETTE THÉMATIQUE ?

Nous avons lu dans la dernière déclaration gouvernementale fédérale que l'avenir des CPAS était menacé. Sans attendre, la Flandre a décidé de les supprimer partout dès la prochaine législature. « Et sur une commune en particulier, à Anvers, il a été annoncé que la mission du CPAS définie par l'article 1er de la loi fédérale organisant les CPAS et qui a pour objectif de garantir une vie digne... sera désormais interprétée comme le fait de contribuer à permettre aux gens de vivre peut-être dignement. A Anvers, le CPAS ne sera donc plus obligé de garantir la dignité humaine, mais seulement d'y contribuer. Une commune a donc profondément modifié l'interprétation d'une loi qui est pourtant la même pour tous les CPAS ».

A Bruxelles, jusqu'ici, le pouvoir régional a décidé de les garder partout. En Région wallonne, chaque commune décidera de ce qu'on va faire des CPAS ! Cette nouvelle option très importante nous concerne directement. Que restera-t-il des droits si on supprime l'organe législatif qui était gestionnaire ? Si on ne se bat pas, que nous restera-t-il ?

COMMENT AVONS NOUS ABORDÉ CETTE THÉMATIQUE ?

Nous avons commencé par lire ensemble le très court passage de la déclaration gouvernementale qui nous inquiétait : « *Le gouvernement fédéral modifiera le cadre légal afin de permettre une intégration organique des administrations communales et des CPAS.*

Il veillera en outre à ce que les missions actuelles du CPAS relatives à l'aide sociale soient toujours garanties dans le respect de la vie privée des personnes concernées et que les garanties nécessaires relatives à la professionnalité de l'aide soient assurées ».

Nous connaissons ce qui existe, et les chances qu'il offre, mais aussi les difficultés récurrentes pour garantir un minimum d'application des droits; cette déclaration ne propose rien quant à l'application du suivi. Beaucoup de gens, citoyens, bénéficiaires, ou professionnels, seuls ou en associations, ont pris position par rapport à cette proposition, mais nous, qu'avons-nous à en dire ?

Un premier temps pour entrer dans cette thématique a été de se demander à partir de nos expériences vécues : « C'est quoi le CPAS pour le plus pauvre ? Pourquoi cela a été important pour nous à un moment donné ? Qu'est-ce qu'on a attendu du CPAS et qu'on n'a pas eu ? ». Nous avons raconté à partir de notre vécu, ce que cette institution publique a représenté dans notre résistance à la misère.

Nous nous sommes aussi rappelés qu'il y a plusieurs années à partir des Caves, nous avons écrit un livre sur les CPAS : « La dignité, parlons-en ! ». ¹

Ensuite, nous avons cherché à comprendre ce que d'autres en disent.

Nous avons par exemple lu et essayé de comprendre ensemble l'intervention que Mr Emonts, ancien Président de la fédération des CPAS de Wallonie a présentée lors d'une audition au Parlement wallon et que nous avons entendue.

Puis, avant d'aller plus loin dans l'analyse, et au départ de différentes questions que nous énoncions, nous avons essayé de bien comprendre ce qui est différent entre le fonctionnement de la sécurité sociale, l'aide sociale et les assurances.

Comment c'est financé, comment cela s'organise, qui gère et comment ? Quel type de protection ? Les conditions ?...

Et puis, dans un détour, nous avons abordé l'individualisation des droits au départ d'un écrit de deux organisations de femmes (Vie féminine et Femmes prévoyantes socialistes).

Et enfin, nous nous sommes demandés quel système entre la sécurité sociale, l'aide sociale et l'assurance nous aidait le plus et était une réelle chance dans le combat des plus pauvres ?

Aujourd'hui, nous faisons l'état des lieux de nos constats et de nos analyses, et notre recherche d'une stratégie d'action.

Nous vous invitons à découvrir ce document sur notre site internet. ²

Des militants

1. http://www.mouvement-lst.org/publications_2003-10-17_dignite.html
 2. Document complet sur la thématique : l'avenir des CPAS disponible sur le site : <http://www.mouvement-lst.org/cpas>

PLAN WALLON DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ, PAUVRETÉ DU PLAN

NAMUR

Lors de nos dernières rencontres des « caves », fin 2015 et début 2016, nous réfléchissons ensemble sur le plan wallon de lutte contre la pauvreté pour 2015-2019.



Les réflexions qui suivent ne constituent pas un avis complet du mouvement LST sur ce plan proposé par le gouvernement de Wallonie, mais elles permettent de découvrir un certain nombre de regards critiques sur les mesures proposées. Nous aurons l'occasion d'apporter des réflexions plus élaborées dans les prochains mois.¹ Nous avons abordé jusqu'à présent trois thèmes de ce plan.

Pour débiter, une approche générale de la démarche proposée par le gouvernement, ensuite les points particuliers concernant la santé et ce que ce plan propose à propos de l'alimentation.

UN PLAN DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ C'EST PAS NOUVEAU

Tout d'abord contrairement à ce qui est annoncé par le gouvernement, ce n'est pas « le premier plan wallon de lutte contre la pauvreté » mais le prolongement de tous les plans de lutte contre la pauvreté qui précèdent. Cette annonce d'une volonté politique novatrice nous semble exagérée. Est-ce pour cacher le fait que, malgré ces « plans précédents », la pauvreté ne cesse de croître ? Pourquoi le gouvernement annonce-t-il fièrement « le premier plan wallon de lutte contre la pauvreté » ?

Soulignons que le caractère novateur de ce plan avancé par le gouvernement réside dans le fait qu'il ne doit pas faire augmenter les dépenses de la Région.

De manière générale, le plan intensifie les démarches d'accompagnement des personnes et familles pauvres par des services. Que ce soit en matière d'accès à la santé, à l'alimentation, ou encore d'autres aspects liés au logement, à l'énergie.

Les pauvres savent ce que veut dire « l'accompagnement » qui se transforme si souvent en « contrôles », voire en pression sur des aspects fondamentaux de la vie privée, quand ce n'est pas de la répression.

« Ce n'est pas « l'accompagnement » qui augmente le nombre de logements à prix accessibles ou le montant de nos revenus ».

« Ce type de démarche répond essentiellement à cette perception que **les pauvres sont les responsables de leur situation** », « **c'est le pauvre qu'il faut éduquer, traiter, rien ne change** ».

Pas un mot sur une nécessité de redistribuer les richesses, ou de limiter les possibilités d'accumulation et d'accaparement pour certains.

LA SANTÉ : UN GLISSEMENT VERS UNE MÉDECINE À DEUX VITESSES

En matière d'accès à la santé nous avons soulevé de nombreuses questions sur la volonté de soutenir le développement des maisons médicales comme réponse aux problèmes rencontrés par les plus pauvres.

Beaucoup d'entre nous ont des expériences précises et de longue date dans le suivi de leur santé à travers des maisons médicales. L'identification d'une « médecine à deux vitesses » s'exprime entre autres par la perte de liberté du patient dans son choix du médecin.

Le lien entre le patient et la maison médicale où il est affilié est trop contraignant pour beaucoup, ce qui augmente encore la perte de libre choix.

Suite page 4

¹ A ce sujet, lire le texte lu au Parlement wallon à l'occasion du 17 octobre 2015. www.Mouvement-lst.org



NAMUR

Suite de la page 3

A plusieurs occasions nous avons réfléchi à LST sur l'accès à la santé. Contrairement à ce qui est si souvent colporté sur « les pauvres qui changent de médecins », la majorité des personnes souligne l'importance d'avoir un médecin qui nous connaît ainsi que la famille. « Dans le cadre des maisons médicales c'est à -la maison - que nous sommes affiliés et les médecins rencontrés ne sont pas toujours le même », « on rencontre celui qui est là », « si on va chez un soignant qui ne pratique pas à la maison médicale on n'est pas remboursé ».

On constatait déjà cette perte de liberté de choix mais aussi le caractère prononcé d'une médecine pour pauvres avec « les cartes santé » octroyées par certains CPAS.

L'ALIMENTATION :

UN RECYCLAGE ALIMENTAIRE EN RÉPONSE À UNE PAUVRETÉ DURABLE

Par rapport à l'alimentation on constate une volonté accrue de soutenir des banques alimentaires, des restaurants et magasins sociaux.

C'est donc vers un renforcement de ce type de services, qui contribuent largement à stigmatiser les pauvres que s'oriente le choix politique en matière d'alimentation.

On sait aussi que : « il faut avoir une carte délivrée par des services sociaux pour avoir droit aux colis »... un « **droit** » qui repose sur l'arbitraire de celui qui a le pouvoir de donner ou de refuser.

Des mesures qui renforcent le mépris si souvent exprimé par les plus pauvres lorsqu'ils ont la force et la liberté de l'exprimer...: « **j'ai la honte d'aller là mais on n'a pas le choix** », « **j'ai refusé des colis que des personnes apportaient à la maison** », « **c'est autant mendier pour avoir les moyens d'aller acheter au magasin** », « **Vous avez vu les files dans les endroits où on distribue des colis** ».

On dépend toujours du bon vouloir des autres. « **Moi ils m'ont dit de ne plus venir chercher des colis** », nous disait F. qui vit depuis de nombreuses années à la rue.

Pour nous, le sommet du plan de lutte contre la pauvreté en matière d'alimentation réside certainement dans la possibilité pour les commerces de pouvoir distribuer les invendus, les produits en limite de péremption. Grâce au plan et aux législations créées pour sa mise en œuvre, les commerces pourront récupérer la TVA de ces produits et déduire plus facilement ce qui est considéré comme des pertes.

Les pauvres se transforment en « recycleurs » de déchets potentiels et les commerces y trouvent largement leur compte.

Sachant que la gestion des déchets alimentaires coûte cher, on voit que les commerces sont doublement gagnants.

A DE MAUVAISES QUESTIONS, DES RÉPONSES BOITEUSES

Pas un mot sur les contradictions de nos systèmes. Les modes de production orientés « production - consommation et gaspillage » et la relégation des pauvres dans les zones de misère.

Pas un mot dans ce plan sur des moyens à mettre en place pour lutter concrètement contre les inégalités face à la santé ou l'alimentation. Des mesures de traitement des pauvres et « services spéciaux pour pauvres » renforcés.

Nous reviendrons sur d'autres thèmes inscrits dans le plan dont nous parlons en réunions de caves ou dans les différents lieux de réflexions à LST.



UN AUTRE MONDE EST POSSIBLE

NAMUR

Vendredi 15 janvier. Un des derniers jours pour voir l'exposition « 2050, une brève histoire de l'avenir » à Bruxelles. Nous sommes 18 à braver le froid. Pour voir comment des artistes du monde entier voient le monde, aujourd'hui, en 2050. Pour découvrir leurs différentes façons de s'exprimer. Pour s'interroger et entendre leurs interrogations.



Pauvre nature

Notre première impression : « pauvre nature ». Vers où va-t-on... des déchets encore et encore, la pollution, la tristesse, l'argent, les armes...

Un artiste nous montre que la pollution de la mer est tellement importante qu'on peut y trouver un continent de plastic qui flotte. Que fait-on de notre terre ? Il n'y a pas besoin d'aller voir les océans, il suffit de regarder la Meuse...

Dans le journal, on a lu qu'on va créer des voitures propres, c'est bien, car c'est de l'emploi pour des ouvriers et en plus c'est de l'énergie propre. Notre monde a aussi besoin de ça. Cette expo nous fait réfléchir : tout le monde doit faire attention à ses comportements vis-à-vis de la nature. Mais on pourrait aussi construire bien d'autres choses pour mieux vivre ensemble. Dans le respect de chacun et de la nature.

Le temps, c'est de l'argent

L'argent et la surconsommation sont représentés partout. Les maquettes représentaient bien ce que nous vivons maintenant avec la guerre, et toute l'évolution, la société basée sur l'économie et le financier. Cette folie qui fait tourner le monde pour du fric. Un cadre présentait un billet de banque de 1 minute, le temps c'est de l'argent.

Chaque artiste son regard

Nous avons admiré l'imagination de ces artistes, la patience pour arriver à cette qualité de représentation. Par exemple, « la tour de Babel », représentée en maquette avec des centaines de petits personnages qui mettent en scène une guerre violente, où le clown est « mac Donald » représente l'empire ; le pouvoir de l'argent pervertit tout et partout. Ou encore une mosquée, une église et une synagogue faites toutes trois avec des armes, des cartouches, des balles ... ou un mur de photos prises en Chine où la pollution est telle qu'on ne sait plus respirer normalement, ou ces soldats imprimés de manière aléatoire par ordinateur...

Et nous ?

Une immense photo représente un rayon de magasin où tout est à 99 cents. Nos réflexions ? C'est ce qu'on peut s'acheter quand on a peu d'argent.

Mais on devine aussi les conditions de travail de ces hommes et femmes pour que les produits soient si bon marché. Quelle société veut-on ?

Dans un coin, ce sac de couchage. Quelqu'un dedans. Il dort. Dans un coin de l'expo... c'est la seule œuvre dont on ne s'approche pas. OUI, des gens sans logement, qu'on n'ose à peine regarder... C'est déjà comme ça maintenant. Quelle société veut-on pour 2050 ?

Et des possibles

Un autre artiste africain a construit une ville qu'il appelle Utopia, construite avec des choses de récupération. Chez nous, maintenant, c'est difficile d'oser dire qu'on est pauvre ou qu'on est au CPAS. Dans cette ville Utopia, tout le monde aurait une place, et aurait le droit de vivre dignement.

Pas loin, une grande peinture, avec cet écrit : let the futur tell the Truth. another world is possible... Laissez l'avenir dire la vérité, un autre monde est possible.

Cette expo veut vraiment nous faire réagir. Nous devons changer d'attitude... stop au gaspillage, arrêtons cette consommation, partageons les richesses, respectons chaque homme quelle que soit sa culture, sa religion, ...

On peut vivre ensemble si on veut développer la solidarité.

Et nos amis

Puis nous sommes allés pique-niquer chez nos amis du Pivot à Etterbeek. On a été super bien accueillis. « Si je retourne à Bruxelles, j'irai leur dire bonjour, on était là-bas comme chez nous ». Merci pour l'accueil et pour ces liens qu'on continuera à tisser. Merci vraiment.



NOS DROITS

LE CPAS ET LES EXTRAITS DE COMPTE (SUITE)

LE CPAS PEUT-IL RÉCLAMER LES EXTRAITS DE COMPTE D'UNE PERSONNE QUI INTRODUIT UNE DEMANDE D'AIDE ? PEUT-IL, COMME LE FONT CERTAINS CPAS DANS LA PRATIQUE, EXIGER QUE LES BÉNÉFICIAIRES DU RIS PRODUISENT, À INTERVALLE RÉGULIER (PAR EXEMPLE TOUS LES 3 MOIS), LA COPIE DE TOUS LEURS EXTRAITS DE COMPTE ? EST-CE BIEN LÉgal ?

EN MATIÈRE DE REVENU D'INTÉGRATION

Le mois passé, nous avons vu que le CPAS peut réclamer les extraits de compte, lorsqu'il veut vérifier des soupçons précis d'existence de ressources non déclarées. Pas question donc d'exigence systématique et répétée.

En matière de RIS, le contrôle des extraits de compte ne peut servir à critiquer les dépenses, les achats, car la condition à remplir est l'insuffisance des ressources par rapport au montant du RIS, et pas l'état de besoin, et encore moins l'usage qui est fait des revenus.

Cependant, l'examen des extraits de compte d'un bénéficiaire du RIS peut amener le CPAS à s'interroger sur la manière dont celui-ci gère son budget (dépenses « excessives » ou jugées « de luxe », etc.).

Le CPAS peut alors proposer une aide sous forme de guidance budgétaire. Mais ça c'est un autre volet de son intervention.

REVENUS D'INTÉGRATION ET GUIDANCE BUDGÉTAIRE

Il faut donc distinguer deux missions du CPAS : d'une part il verse le RIS à la personne qui ne dispose pas de ressources au moins égales au montant de ce revenu minimum, d'autre part il peut décider de proposer à cette personne une guidance budgétaire.

La guidance est une forme d'aide sociale que le CPAS peut mettre en place pour toute personne (bénéficiaire du RIS comme de n'importe quel autre type de ressources) qui, aux yeux du CPAS, a du mal à gérer son budget, à faire les « bons » choix dans ses dépenses.

Par cette forme d'aide sociale complémentaire au RIS (ou à n'importe quelle autre ressource), le CPAS exerce bien une forme de contrôle dans l'usage qui est fait du revenu.

L'objectif de la guidance est de permettre à la personne de « s'en sortir » chaque mois avec son budget. L'assistant social du CPAS « conseille », de manière plus ou moins insistante..., la personne dans la gestion de son budget. Cela implique qu'il puisse examiner les extraits de compte avec la personne pour avoir une vision claire des rentrées et des dépenses.

LES EXTRAITS DE COMPTE : UN MARQUEUR DU QUOTIDIEN

Bien sûr, comme avec n'importe quel service social, l'intervention de l'assistant social auprès d'une famille soulève bien des sentiments, parfois le soutien et la bienveillance, parfois le mépris et le jugement.

Les extraits de compte font office de « marqueur » de notre vie quotidienne : on peut savoir où on dépense combien et pourquoi.

C'est la responsabilité de l'assistant social du CPAS d'expliquer ce qu'il compte en faire, et de créer des conditions de confiance et de collaboration.

C'est notre responsabilité, accompagné au besoin par un proche de confiance, de mettre ce type de question sur la table du CPAS avant de se lancer dans un « épulage » des comptes vécu comme un « déshabillage » en règle.

La guidance budgétaire évacue une question essentielle. Gérer un budget, c'est important. Mais ne pas remettre en cause le montant insuffisant des revenus disponibles par rapport au coût de la vie, c'est hypocrite.

En faire porter la seule responsabilité aux personnes à faible revenu, c'est scandaleux.

Philippe Versailles



NAMUR

RÉALISONS DES CHOSES, ENGAGEONS-NOUS

LE SOLEIL EST LÀ POUR TOUS

LIBÉREZ DES CHAÎNES

LAISSEZ CHACUN VIVRE SES RÊVES

DONNER DE LA JOIE

AVEC VOUS ET CEUX QUI SONT LOIN

AVOIR PLUS D'ARGENT POUR NOS ENFANTS

L'IMPORTANT, C'EST VIVRE ENSEMBLE

SE RETROUVER AUTOUR D'UNE TASSE DE CAFÉ

POUR UN MONDE PLUS JUSTE



CA SE PASSE

JANVIER

	Inter-journal		Atelier famille		Agora		
	L.	M.	M.	J.	V.	S.	D.
					01	02	03
	04	05	06	07	08	09	10
	11	12	13	14	15	16	17
	18	19	20	21	22	23	24
	25	26	27	28	29	30	31

Présentation de la vidéo sur le lien

Une délégation se rend au Conseil communal

Une délégation de LST rencontre le Ministre Furlan

FEVRIER

	Inter-journal		Atelier famille		Agora		
	L.	M.	M.	J.	V.	S.	D.
	01	02	03	04	05	06	07
	08	09	10	11	12	13	14
	15	16	17	18	19	20	21
	22	23	24	25	26	27	28
	29						

Atelier affiche

Une délégation se rend au Conseil communal

ET SURTOUT...

LES CAVES : A Namur, les mardis 2 et 16 février. A Andenne les mardis 9 et 23 février. A Noiseux, le lundi 8 février. A Binche le vendredi 20 février. **LE GROUPE DES JEUNES** d'Andenne se retrouve le vendredi à 18h, tous les quinze jours.

L'ATELIER : à Andenne et à Namur les vendredis. **L'ATELIER LE FIL** reprend son rythme, avec pas mal de projets. L'atelier vitrine le mercredi après-midi.

LES PERMANENCES : le lundi et le jeudi à Andenne, le lundi et le jeudi à Namur. Le mardi à Jemelle. Le vendredi après-midi à Fontaine.

LE GROUPE DU SUIVI DU RAPPORT GÉNÉRAL SUR LA PAUVRETÉ se voit tous les mercredis.

Nous sommes également présents tous les mercredis aux Balances et à Peu d'Eau en **BIBLIOTHÈQUE DE RUE** avec les enfants.

FEDERATION

DÉCÈS

Monsieur Roger Lardinois est décédé le 31 janvier 2016. Il est le papa de Fabien Lardinois militant à LST.

Le mouvement LST présente ses condoléances à Fabien et à sa famille.

Nous souhaitons un bon rétablissement à Fabien suite à son opération de la hanche.

L'équipe de rédaction présente à ses lecteurs et ses lectrices ses excuses pour la non parution du journal en janvier 2016.

« LA MAIN DANS LA MAIN »
LE QUART MONDE EN MOUVEMENT

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO

D'Andenne : l'équipe d'actualités andennaises

De Ciney-Marche-Jemelle :

Chantal,

De Namur : Andrée, Cécile, Luc, Philippe et l'équipe de rédaction et d'envoi

NOS ADRESSES DE CONTACT

A ANDENNE :

L.S.T Andenne asbl - Tél. : 085/ 84.48.22

Rue d'Horseilles, 26 - 53000 Andenne

andenne@mouvement-lst.org

A CINEY-MARCHE :

L.S.T Ciney-Marche - Tél. : 0476/862726

Route de France, 5 - 5377 Baillonville

ciney-marche@mouvement-lst.org

PROVINCE DU HAINAUT :

Fabien Lardinois

Rue de l'Esclopperie, 1-7040 Quévy-le-Grand

Tél : 065/88.59.50 - 0479/28.90.57

hainaut@mouvement-lst.org

A NAMUR :

L.S.T Namur - Tél. : 081/22.15.12

Rue Pépin, 27 - 5000 Namur

namur@mouvement-lst.org

A TUBIZE :

Claire Goethals - Tél. : 067/64.89.65

Rue du Centre, 19 - 1460 Virginal

tubize@mouvement-lst.org

POUR PLUS D'INFORMATIONS

RETROUVEZ-NOUS SUR :

www.mouvement-lst.org

ABONNEMENT

Abonnement de soutien fixé
à 15 euros/an

Cpte : IBAN BE67 0013 3858 9387

de la Fédération

Luttés Solidarités Travail

27 rue Pépin - 5000 Namur

Tous les dons de plus de 40 euros sont déductibles des impôts. Montant à verser sur le compte IBAN BE 23 2500 0830 3891. BIC : GEBABEBB. De Caritas Secours Francophone (Délégation de Namur- Luxembourg), avec comme mention : Projet n° 05/65 (LST) ou projet n° 178 Communication : 732501 (LST Andenne).

AVEC LE SOUTIEN

De la Fédération Wallonie Bruxelles (Ministère de la Culture et des Affaires Sociales) et de la Région wallonne (Direction générale de l'économie et de l'emploi)

CHERS LECTEURS, N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER. NOUS ATTENDONS VOS REMARQUES, VOS ARTICLES, UN PETIT COUP DE FIL... BONNE LECTURE !

LMDLM@MOUVEMENT-LST.ORG